

Arrêté portant composition du bureau de vote pour les élections des représentants des personnels et des usagers du conseil de l'INP-ENSIACET et les élections des représentants des usagers du conseil de l'INP-AgroToulouse et du conseil de l'INP-ENSEEIHHT - Scrutin du 6 au 7 mars 2025

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L711-1, L712-1 à L712-6, L719-1 à L719-3 et L762-1 ;

Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles et D719-1 à D719-40 relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le guide électoral de la DGESIP publié le 17 septembre 2024 ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 39 ;

Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 1er février 2021 ;

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 31 janvier 2025 relative à l'organisation des élections des représentants des personnels et des usagers du conseil de l'INP-ENSIACET et les élections des représentants des usagers du conseil de l'INP-AgroToulouse et du conseil de l'INP-ENSEEIHHT ;

Vu la consultation du comité électoral consultatif réuni le 31 janvier 2025 et le 18 février 2025 ;

Vu l'arrêté en date du 18 février 2025 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers du conseil de l'INP-ENSIACET et les élections des représentants des usagers du conseil de l'INP-AgroToulouse et du conseil de l'INP-ENSEEIHHT,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Les élections programmées du 6 au 7 mars 2025 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 31 janvier 2025 susvisée se dérouleront du jeudi 6 mars 2025 – 8h00, en continu jusqu'au vendredi 7 mars 2025 – 16h.

Article 2 : Composition du bureau de vote centralisateur

Le bureau de vote centralisateur, cité à l'article 4 de la décision du 31 janvier 2025 susvisée, est composé comme suit :

- **Président** : Olivier GLÉNAT, Directeur général des services
- **Secrétaire** : Marie-Laure JULLIA-VILLELA, Responsable des affaires générales et de la vie institutionnelle
- **Délégués de liste** :

Conseil / Collèges	Nom des listes	Délégués de liste	
Conseil de l'INP-ENSIACET - collège A	ConseilA7	M. DEHMAS	Moukrane
Conseil de l'INP-ENSIACET - collège B	B-1	M. DUQUENNE	Philippe
Conseil de l'INP-ENSIACET - collège BIATSS	Tous ensemble	Mme SAGNES	Nora
Conseil de l'INP-ENSIACET - collège USAGERS	VIA7 (Voix étudiantes A7)	M. COLLOMB-GROS	Étienne
Conseil de l'INP-AGROTOULOUSE - collège USAGERS	AgroToulouse	M. KANE	Noah
Conseil de l'INP-ENSEEIH – collège USAGERS	CEriz sur le gâteau	Mme CARADEC	Anouk

Article 3 : Scellement et dépouillement des urnes

La cérémonie de **scellement des urnes** se tiendra **le mercredi 5 mars 2025 à 10h30** et la cérémonie du **dépouillement** se tiendra **le vendredi 7 mars 2025 à 16h05**, toutes deux en visioconférence au lien suivant :

Scellement : <https://legavote.zoom.us/j/83146966099?pwd=mfKpV3HFbIXOfUoah3bc3P3DwXpRHP.1>

Dépouillement : <https://legavote.zoom.us/j/82555227905?pwd=uiJNgub4eISUaFMuKdKobJ43qludoD.1>

Article 4 :

Le Directeur général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 18 février 2025

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
Le Directeur Général des Services de Toulouse INP

Olivier GLÉNAT